

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 15

Présents : 12

Votants : 15

L'An deux mil vingt-six, le vingt-et-un juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LATHUS-SAINT-RÉMY se sont réunis en séance publique à la Salle des Fêtes de Saint-Rémy – commune de LATHUS-SAINT-REMY en session ordinaire, sous la présidence de M. Antoine SELOSSE, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 15 juillet 2026

Étaient présents : Antoine SELOSSE - Frédérique MÉTIVIER-LOPEZ - Jean-Marie BARDU - Chantal BONNET - Pierre DUCCELLIER - Jean-Noël BRUNET - Frédérique MORILLON - Sabine BOUSSEAU - Bénédicte BAUDOUIN - Fabienne LAMOUREUX - Étienne CHASSAT - Étienne TASSOTO.

ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S : François COURTOIS - Bernard ARISTEPE - Violaine BARDET

ABSENT(E)S : /

POUVOIR(S) : François COURTOIS donne pouvoir à Mme Bénédicte BAUDOUIN
Bernard ARISTEPE donne pouvoir à M. Antoine SELOSSE
Violaine BARDET donne pouvoir à Mme Sabine BOUSSEAU

Mme Frédérique MÉTIVIER-LOPEZ a été élue secrétaire de séance.

Mme Frédérique MORILLON est nommée scrutateur.

DELIBERATION N° 20260721_07

<u>Objet</u> : Révision des tarifs de l'espace de coworking

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la commune a créé un espace de coworking en 2022 afin de répondre au développement du télétravail et aux besoins des travailleurs indépendants, salariés en télétravail, entrepreneurs et porteurs de projets ;

Considérant que cet espace a initialement été aménagé à l'étage de la salle des associations ;

Considérant que, afin d'améliorer les conditions d'accueil et de travail des utilisateurs, l'espace de coworking a été relocalisé à l'étage de la salle Jeanne d'Arc, dans des locaux plus adaptés à cet usage ;

Considérant qu'un règlement intérieur encadre le fonctionnement du service et qu'une convention d'occupation (contrat d'engagement) est conclue avec chaque utilisateur ;

AR Prefecture

086-218601201-20260721-20260721_07-DE Reçu le 03/08/2026 Publié le 03/08/2026

20260721_07

Considérant qu'après trois années de fonctionnement, il apparaît nécessaire de simplifier les conditions tarifaires afin de faciliter leur compréhension et leur gestion administrative ;

Considérant que les utilisateurs actuellement présents ont été consultés sur l'évolution des modalités d'accès ;

Considérant qu'il est proposé de remplacer la grille tarifaire existante par deux formules simples et adaptées aux différents usages du lieu ;

- **Abonnement mensuel : 100 € par mois**
 - Accès régulier à l'espace de coworking selon les conditions définies dans le règlement intérieur et la convention d'occupation ;
- **Option Flexibilité : 150 € pour 10 jours d'utilisation**
 - Utilisables selon les modalités définies dans le règlement intérieur et sous réserve des disponibilités de l'espace ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal , **DECIDE:**

➤ **A : 0 abstention – 0 contre – 15 pour**

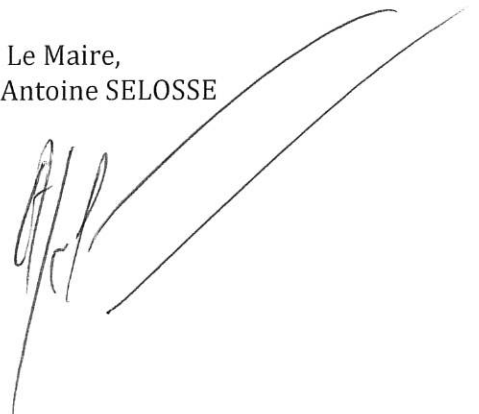
- **D'APPROUVER** la nouvelle grille tarifaire de l'espace de coworking communal à compter du 01/09/2026 ;
- **DE FIXER** les tarifs comme suit :
- **DE PRECISER** que le règlement intérieur et la convention d'occupation demeurent applicables à l'ensemble des utilisateurs ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les conventions d'occupation ainsi que tout document nécessaire à l'application de la présente délibération ;
- **DE DIRE** que les précédentes dispositions tarifaires relatives à l'espace de coworking sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme.

Secrétaire de séance,
Frédérique MÉTIVIER-LOPEZ



Le Maire,
Antoine SELOSSE



AR Prefecture

086-218601201-20260721-20260721_07-DE
Reçu le 03/08/2026
Publié le 03/08/2026

20260721_07